

Le vendredi 14 mars se tenait un GT ministériel « Accompagnement des réorganisations », seules les fédérations CFTC-UNSA , FO et CFDT étaient présentes .

L'administration nous a présenté ses propositions concernant les primes de restructurations accordées, dans le cadre interministériel du décret 2008-366 et plafonnées à 15 000 euros, avec la seule possibilité d'abonder de 500 euros la prime de reconversion professionnelle.

Les Fédérations présentes ont déclaré que la proposition n'était pas à la hauteur des enjeux, que les efforts demandés à nos collègues depuis des années étaient très importants et le resteraient dans les mois à venir.

Nos Fédérations CFTC-UNSA, FO et CFDT ont demandé que le plafonnement à 15 000 euros des primes de restructurations soit revu à la hausse et que le ministère des Finances améliore significativement ses propositions.

A la demande de FO, une suspension de séance a eu lieu et à son issue, les Fédérations ont redemandé unanimement un effort financier de l'Etat au niveau des enjeux actuels.

La CFDT a demandé que l'IMT de l'ensemble des administrations du Ministère soit harmonisé au niveau de celui de la DGFIP, les fédérations FO et CFTC-UNSA ont appuyé cette demande légitime pour tous les agents du ministère. Les trois fédérations des Finances présentes ont décidé de quitter la séance et attendent de nouvelles propositions.